

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A retourner par l'intermédiaire du Comité Régional dont relève l'organisateur)

Genre de l'épreuve :
(cocher la case retenue)

1.42 (U.C.I.)

1.43 (F.F.C.)

Titre de l'épreuve : -----

Date 2014 : ----- N° d'affiliation : -----

Société : -----
(club affilié à la F.F.C.)

Président: -----

Adresse : -----

 : -----  : ----- E.Mail : -----

Le club organisateur de l'épreuve faisant l'objet de la présente demande :

- Sollicite l'inscription de mon épreuve au calendrier des «Cyclosporatives» FFC et/ou UCI 2014 et vous adresse par chèque bancaire **à l'ordre de la F.F.C., le montant de la caution s'élevant à 216 euros par jour de course** à valoir sur les droits d'organisation FFC arrêté par le Conseil d'Administration.
- M'engage à prendre en charge les frais inhérents au superviseur désigné par la FFC ou l'UCI., au contrôle antidopage et les droits facturés par l'UCI pour une inscription au calendrier international.

Responsable de l'Organisation: -----
(nom) (prénom)

(adresse)

 : -----  : ----- E.Mail : -----

NOMBRE DE PARTICIPANTS EN 2013 : -----

ANNEE DE CREATION DE L'EPREUVE : -----

Signature et Cachet du Club:

signature et Cachet du Comité Régional:

CALENDRIER CYCLOSPORTIVES 2014 U.C.I./F.F.C.

Epreuves de classes 1.42 et 1.43

REFORME DU CALENDRIER (Extrait de la décision du Comité Directeur du 15 juin 1991)

Les dates d'inscription au calendrier des différentes épreuves sont arrêtées selon les règles ci-après :

- Règle de base : Fixation des dates des épreuves, d'une année sur l'autre, par référence à la fois à un nombre déterminé de **semaines depuis le début de l'année** et à **des jours précis de la semaine** (ex: le mercredi de la 6^{ème} semaine de l'année).

En conséquence, les organisateurs n'auront plus la possibilité de modifier les dates de leurs épreuves pour suivre ou éviter les jours de fêtes mobiles (Pâques, Pentecôte, etc.)

- Exception à la règle de base :

1. Les épreuves qui sont organisées les jours de fêtes à date fixe (1^{er} mai, 8 mai, 14 juillet, 15 août)
2. Les épreuves d'un jour qui ont lieu les jours de semaine suivant les fêtes mobiles (lundi de Pâques, lundi de Pentecôte et jeudi de l'Ascension).
Exemple du «Circuit de Pentecôte» : cette épreuve se disputera toujours le lundi de Pentecôte.

TAXE U.C.I. D'INSCRIPTION AU CALENDRIER INTERNATIONAL

Une facture sera envoyée par l'UCI aux organisateurs, à l'automne 2013. Seules les épreuves ayant respecté l'article 1.2.012 du règlement UCI (respect du délai de paiement) seront inscrites au calendrier. Comme par le passé, une taxe additionnelle sera perçue en cas de changement de date et une taxe additionnelle restera due en cas d'annulation.

RECEPTION DES IMPRIMES D'INSCRIPTION

Toutes les demandes d'inscription doivent être déposées suffisamment à temps pour qu'elles parviennent au siège fédéral par l'intermédiaire des comités régionaux au plus tard pour le 15 septembre 2013.